

Motion concernant le droit à l'inscription des étudiants dans l'établissement universitaire de leur choix.

Au cours de la rentrée 2016, de nombreux étudiants se sont vus refuser leur inscription en première année de Licence au sein de l'Université Paul Valéry. Dans une démarche syndicale collective, nous avons accompagné 12 de ces étudiants, mardi 13 septembre, auprès du vice-président du CÉVU, monsieur Philippe Joron, afin de déposer leurs dossiers et obtenir une inscription pour ces étudiants.

A notre demande d'inscription collective, il nous a été répondu que seul un traitement au cas par cas serait effectué. Or ce traitement au cas par cas prive de nombreux étudiants de leur droit à l'inscription dans l'établissement universitaire de leur choix.

De plus, nous avons relevé qu'en matière de réinscription, « Admission Post-Bac » avait été clos dès le 28 août dans notre université, ce qui soulève une interrogation concernant non seulement le respect de la réglementation mais aussi la réelle volonté de la présidence de l'université concernant les inscriptions. Ne s'agirait-il pas d'une forme de sélection déguisée ?

En tant que syndicat, nous avons proposé plusieurs solutions afin de sortir de l'ornière et faire en sorte que cette douzaine d'étudiants puisse bénéficier de leur droit à l'inscription dans l'établissement universitaire de leur choix :

- Dispenses d'Assiduité (DA) exceptionnelles pour les étudiants souhaitant s'inscrire dans les filières à capacité d'accueil
- Ouverture d'une chaîne d'inscription exceptionnelle, sur une journée (ou une demi-journée) avant le 23 septembre, afin de simplifier la démarche pour l'administration et les étudiants. Si c'est impossible, nous avons proposé de faire remplir nous mêmes aux étudiants les formulaires de "Demandes d'Inscription Hors Délais" afin de délester les agents administratifs d'une charge de travail supplémentaire.
- Chaque étudiant que nous suivons a formulé deux vœux afin de garantir une inscription au sein de l'université. Si le premier vœu n'est pas possible au premier semestre, nous avons demandé à faciliter le passage de ces étudiants lors du second semestre au premier vœu.

Or, nos propositions pour sortir de l'ornière n'ont pas reçu de réponse favorable.

Qu'on ne nous dise pas qu'une inscription pour une douzaine d'étudiants, dans une université comptant plus de 20 000 étudiants, serait un problème insurmontable. A Toulouse, cette année, le syndicat étudiant UET a obtenu du vice-président du CÉVU l'inscription de 18 étudiants en psychologie, par l'ouverture exceptionnelle d'une chaîne d'inscription pour ces étudiants. Or, nous savons tous que l'Université du Mirail connaît une situation similaire à la notre.

Ainsi, nous soumettons au vote du CÉVU la proposition suivante :

« Par ce vote, le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CÉVU) de l'Université Paul Valéry – Montpellier 3 demande à la Direction des Études et de la Scolarité (DÉS) d'ouvrir exceptionnellement une chaîne d'inscription afin de permettre l'inscription des étudiants ayant déposé un recours auprès du vice-président du CÉVU. Les modalités pratiques de cette ouverture seront définies avec la DÉS. Pour les filières à capacité d'accueil, le CÉVU autorise l'inscription des étudiants concernés en Dispense d'Assiduité (DA). »

Johan BILLY, élu CÉVU pour le Syndicat de Combat Universitaire de Montpellier (SCUM).

....